



Royaume du Maroc



Direction des Etudes
et des Prévisions Financières

Synthèse du Rapport de la Banque Mondiale :

**Mémoire Economique vers une Augmentation
de la Croissance et de l'Emploi**

Janvier 1996

Document de Travail N ° C4

La présente note fait la synthèse du mémorandum économique sur le Maroc, publié, récemment, par la Banque Mondiale.

1. Profil et évolution récente de l'économie marocaine

Plongé dans une crise économique et financière au début des années 80, le Maroc est devenu grâce à l'application persévérante de la politique de stabilisation macro-économique et de réformes de structure, une nation jouissant d'un environnement macro-économique relativement plus stable ces dernières années. Durant ce processus de stabilisation, les taux de croissance ont été en moyenne de 3 à 4% par an. La politique d'austérité monétaire et budgétaire a ramené le déficit budgétaire de 12%, en moyenne, durant 1980-1983, à 3,3% en 1993. Le déficit courant de la balance des paiements a fléchi régulièrement, tombant de 12% du PIB, au plus fort de la crise économique de 1983 à environ 2% depuis le début des années 1990.

L'inflation a été jugulée, se maintenant à un taux modeste de 4-5% au début des années 80. Le taux de change réel en dirham, qui est rattaché à un panier de monnaies, s'est apprécié d'environ 8% jusqu'en 1994.

D'un maximum de 113% du PIB, en moyenne, durant la période 84-87, le stock de la dette extérieure est retombé à 75% du PIB en 1992 et le service de la dette de 31 à 25% des exportations entre temps. Une meilleure gestion de la dette extérieure et le soutien des créanciers sous forme d'allègement ont contribué à cette amélioration des indicateurs de la dette dont les niveaux en 1994-1995 montrent, néanmoins, que le Maroc reste toujours un pays fortement endetté.

La politique de stabilisation est allée de pair avec une libéralisation progressive de l'économie. Le Maroc a mis davantage l'accent sur son ouverture vers l'extérieur et sur une croissance menée par le secteur privé.

1.1 Commerce extérieur

La croissance des exportations a été soutenue par des mesures de promotion sous forme de soutien institutionnel et d'avantages fiscaux consistants accordés aux exportateurs. Elle a concerné notamment les produits manufacturés, du moins jusqu'en 1992. Les exportations de ces produits ont baissé de 4% durant la période 93-94 en raison de la récession dans les pays de l'Union Européenne.

Compte tenu du niveau élevé de compétitivité exigé par le nouveau contexte du GATT, le Maroc subira une concurrence plus forte pour ses principales exportations vers l'Union Européenne où il destine 86% de ses exportations de textile et d'habillement et 76% de ses exportations des trois principaux produits agricoles.

Au niveau des importations, celles des biens de capital se sont ralenties à la suite des compressions opérées dans le programme d'investissement public.

Le Maroc continuera, dans les quelques années qui viennent, à bénéficier d'un accès en franchise de douane aux marchés de l'Union Européenne pour ses exportations

manufacturières. L'accord de libre échange prévoit, en outre, l'ouverture du marché marocain aux produits européens dont la concurrence risque d'accentuer les faiblesses de la compétitivité de l'industrie marocaine. En démantelant les protections douanières, cet accord va également coûter à l'Etat une part non négligeable de ses recettes, équivalente à 68% des recettes douanières de 1993.

1.2 Finances publiques

Dépenses et recettes

Durant la période des réformes économiques, des progrès ont été accomplis dans la réduction des dépenses budgétaires totales qui passent d'un niveau insoutenable de 34% du PIB en 1980-83 à 27% actuellement. La baisse des dépenses globales a consisté, en majeure partie, en la compression des dépenses d'équipement et des dépenses courantes non salariales alors que la facture salariale demeure stable à environ 10% du PIB.

Les efforts déployés pour contenir la croissance de la dette publique extérieure ainsi que le placement obligatoire d'effets de Trésor à des taux inférieurs à ceux du marché, ont contribué à stabiliser les dépenses globales d'intérêts à environ 6% du PIB. Les dépenses en capital, y compris les transferts de capitaux aux Collectivités Locales (environ la moitié des transferts de l'Etat), se sont élevées à 6-7% du PIB depuis 1984.

On relève, malgré ces efforts de réduction, que les dépenses globales de l'Administration en % du PIB sont supérieures à celles des pays comparables, y compris ceux à croissance rapide (Thaï lande, Malaisie, Corée du Sud).

Quant aux recettes courantes, elles se situent à près de 24% du PIB. L'effort de l'Etat s'est révélé payant, faisant passer les recettes fiscales totales de 19,7% du PIB sur la période 1985-1990 à 23% en moyenne du PIB sur la période 1991-1993.

En effet, parallèlement à l'adoption d'une taxe sur la valeur ajoutée en 1986, une réforme fiscale d'ensemble a été effectuée, qui s'est concrétisée par une augmentation efficace de l'élasticité globale de l'impôt et une atténuation des distorsions fiscales. En outre, un prélèvement fiscal à l'importation (PFI), à des taux allant de 10% sur les produits importés au titre du code des investissements à 15% (taux normal), a été instauré en 1988 en remplacement d'une taxe spéciale à l'importation de 5%. Le rendement fiscal produit par ces réformes a pu compenser la médiocrité des résultats de certains monopoles importants ces dernières années.

Bien que le recouvrement des impôts tant directs qu'indirects se soit amélioré et que certains impôts sur le revenu aient baissé, il faut reconnaître que des taxes supplémentaires frappant le commerce international ont contribué à ce résultat. Cette source de recettes fiscales est amenée à s'affaiblir dans une forte proportion eu égard aux enjeux des récents accords du GATT.

A titre de comparaison, les recettes ordinaires du Maroc de 24% du PIB sont élevées par rapport à des pays à croissance rapide (par exemple : la Thaïlande à 19% ; la Corée du Sud

à 17%) ou par rapport à celles de onze pays en voie de développement¹ dont la moyenne se situe autour de 20 à 21 %.

Financement du déficit budgétaire

Le rééchelonnement a permis, durant la période 1983-1992, un allègement de la dette publique (Intérêt + principal) représentant 4,4% du PIB. Le Trésor a eu recours, pour son financement, ces deux dernières années, aux ressources intérieures par le biais du système bancaire et d'autres institutions financières comme la CDG. Le financement extérieur est passé de 4 à 5% du PIB en 1980-1987 à 2,3% en 1988-1992 puis à -1,1% en 1993-1994. Le financement interne se fait par un accès privilégié de l'Etat aux ressources et ce, suivant divers mécanismes :

- Les banques sont tenues de détenir 20% de leurs dépôts à vue sous forme d'effets rémunérés à 4,25% ;
- Le Trésor peut accéder, sans payer d'intérêts, aux fonds de la Banque Centrale jusqu'à une limite sur le stock de 5,5 milliards de dirhams plus l'équivalent de 10% des recettes fiscales de l'exercice précédent ;
- Toutes les réserves de la Caisse d'Epargne et de la C.N.S.S doivent être déposées à un taux fixe de 9% à la C.D.G, laquelle souscrit aux émissions du trésor public ;
- Les compagnies d'assurances sont tenues de placer 40% de leurs réserves en effets du Trésor.

Ces mécanismes qui dirigent le crédit vers le secteur public à des taux préférentiels, équivalent à un impôt sur le secteur bancaire qui est estimé à 0,35% du PIB hors Bank-AI-Maghrib et 0,75% du PIB y compris Bank-AI-Maghrib. Ces ressources internes ne sont plus disponibles pour l'investissement du secteur privé, ce qui entrave l'allocation efficace des ressources financières, phénomène accentué par la non libéralisation des taux d'intérêt.

1.3 Investissement et épargne

Les investissements de l'Etat, nettement supérieurs à 8% du PIB durant la période 1980-1983, sont passés à 5,5% du PIB en 1994. L'investissement du secteur privé moins volumineux mais plus productif a remplacé partiellement la baisse des investissements de l'Etat et représente un peu plus de 12%. L'investissement global a atteint, en moyenne, 22% du PIB. Ce sont des chiffres modestes comparativement à des pays en croissance rapide.

(¹) Taï lande, Malaisie, Tunisie, Turquie, Bolivie, Iran, Corée du Sud, Philippines, Uruguay, Hongrie, Roumanie

L'épargne intérieure est très faible au Maroc (environ 16% du PIB) lorsqu'elle est comparée à des pays à croissance rapide. L'épargne nationale est de l'ordre de 20% contre 31% pour les pays de l'Asie de l'Est. La réduction du déficit global du secteur public et le rétablissement de l'équilibre du budget de l'Etat doivent exercer un effet positif sur l'investissement privé.

Quant à l'épargne financière intérieure, elle ne pourra être stimulée que grâce au développement du marché des capitaux, à la libéralisation des taux d'intérêt, à la réduction de l'accès préférentiel de l'Etat au crédit et à la réforme des institutions d'épargne contractuelle (Caisses de retraite et compagnies d'assurances).

1.4 Emploi, salaires, chômage et pauvreté

Le taux de croissance démographique est légèrement supérieur à 2%. La population totale estimée à 26,1 millions est répartie presque à égalité entre les régions rurales et urbaines.

La population urbaine progresse plus rapidement que la population rurale à un taux moyen de 3,4% par an. Le taux d'activité brut est d'environ 39% dont 44% en milieu rural et 33% en milieu urbain. De plus, 62% de la population active est classée comme salariée en milieu urbain et seulement 17% en milieu rural. Le taux de chômage est très élevé (16%) dans les zones urbaines : le groupe d'âge de 15-24 ans et les non qualifiés sont les plus touchés. Bien que le chômage en milieu rural soit faible (environ 5%), on constate l'existence d'un important chômage partiel.

L'analyse de la Banque Mondiale fait ressortir que le marché de l'emploi au Maroc est exagérément restrictif et fonctionne avec entraves lorsqu'il est comparé aux pays de l'Asie de l'Est (Corée du Sud, Singapour et Taiwan). La croissance rapide de ces pays est orientée vers l'exportation à forte intensité de main d'œuvre qualifiée (ce qui n'est pas le cas pour le Maroc), avec un taux de chômage peu élevé et une progression rapide des salaires réels.

Les sérieuses rigidités du fonctionnement du marché de travail sont dues, principalement, aux réglementations sévères qui grèvent la croissance de la production et sont, en partie, à l'origine du chômage au lieu de maximiser les créations d'emplois. La persistance de ces rigidités conduirait, sans aucun doute, à un accroissement du chômage. De plus, la libéralisation des échanges et la croissance des exportations ne peuvent avoir d'effets positifs sur l'emploi que dans le cadre d'une flexibilité accrue du marché du travail qui réduirait les coûts d'entrée et de sortie des entreprises du secteur formel dans un environnement concurrentiel.

Si le taux d'alphabétisation des adultes est faible (49% dont 38% chez les femmes), les dépenses de l'Etat au titre de l'éducation (plus de 5% du PIB) sont relativement élevées et les employeurs font face à une relative pénurie de certaines qualifications intermédiaires.

Un traitement statistique des données relatives à l'emploi, effectué par la Banque Mondiale, a révélé les conclusions ci-après :

- le niveau d'instruction du primaire et secondaire ne réduisent pas notablement les risques de chômage et apporte, par rapport aux analphabètes, une légère contribution aux rémunérations mensuelles moyennes ;
- le niveau moyen d'instruction (compris entre le secondaire supérieur et l'université) réduit la probabilité du chômage et a un effet positif sur les rémunérations moyennes ;
- l'enseignement supérieur rend le chômage moins probable et mène aux emplois les mieux payés.

Une attention particulière a été accordée, au niveau du mémorandum de la Banque Mondiale, aux trois principaux aspects du marché du travail : salaire minimum, coûts non salariaux et embauche-licenciement.

La politique du salaire minimum

Une fraction importante du temps de travail dans le secteur urbain privé est rémunérée au SMIG ou à un niveau proche de celui-ci. L'analyse de la Banque Mondiale révèle que les augmentations du SMIG ont été faites plus que proportionnellement par rapport aux variations du salaire moyen de sorte que la marge entre celui-ci et le SMIG s'est rapidement rétrécie depuis 1978.

Par contre, le SMAG, qui est de 65% du SMIG, a eu un effet positif sur la croissance rapide de la production agricole enregistrée dans les années 80, et a participé à la réduction de moitié entre 1984-1985 et 1990-1991 de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté.

Les conclusions essentielles qui ressortent du document de la Banque Mondiale sont :

- L'augmentation en valeur réelle du SMIG dans le secteur formel privé urbain semble être une des raisons du taux élevé du chômage dans les villes ;
- L'exode rural est favorisé par le différentiel de 35% entre le SMIG et le SMAG qui incite la main d'œuvre rurale à chercher un emploi dans les villes;
- Les femmes continuent, dans la société marocaine, à souffrir d'une discrimination en matière d'emploi. Le taux d'alphabétisation des femmes est plus bas que celui des hommes en milieu rural (10% des femmes savent lire et écrire). En vue d'augmenter la productivité de la main d'œuvre et de réduire la pauvreté, il s'avère nécessaire de déployer des efforts pour l'instruction des femmes dans la campagne;

- Le salaire moyen dans les activités où l'Etat est employeur (gaz, électricité) est relativement élevé par rapport à celui qu'accorde le secteur privé. La politique salariale du secteur public semble différer, fortement, de celle du secteur privé et la distribution du salaire est moins concentrée dans le voisinage du SMIG. Elle est pratiquement homogène sectoriellement et régionalement. L'ancienneté et l'instruction influent beaucoup sur les rémunérations. Le risque du chômage est nettement plus faible dans les secteurs où l'Etat prédomine.

Les coûts non salariaux de la main d'œuvre

Les prélèvements opérés par la CNSS dans le secteur privé urbain s'élèvent à 18,6% du salaire. Les entreprises versent 1,6% de la masse salariale et divers types de primes d'assurances (accident, etc ...) qui ne sont pas obligatoires. Entre le coût de la main d'œuvre et le salaire réel, la différence varie entre 20,2% et 39%. A titre d'illustration, si l'élasticité de la demande de main d'œuvre par rapport à son coût est de 60% et le taux des charges sociales et autres prélèvements de 30%, l'écart entre le coût de la main d'œuvre et le salaire net donnerait lieu à un niveau d'emploi inférieur de 18%. Les conclusions que tire la Banque Mondiale sont:

- les coûts non salariaux au Maroc sont exorbitants. Ramenés par habitant, ils sont parmi les plus élevés d'un groupe de pays à revenu intermédiaire⁽¹⁾
- les effets distorsifs sur le marché du travail peuvent être atténués en procédant à une réforme du système de sécurité sociale et en rendant le fonctionnement de la CNSS plus efficace par l'établissement d'un lien direct entre cotisations et prestations.

Embauche et licenciement

Certaines rigidités du marché du travail proviennent du peu de liberté laissée aux entreprises pour licencier le personnel. Si le code marocain autorise les licenciements collectifs pour des raisons économiques après autorisation préalable des autorités régionales, le licenciement individuel est interdit. Cette situation crée des difficultés aux firmes pour s'adapter aux changements et abaisse le niveau de productivité puisqu'elles recourent au travail temporaire, donc, à une embauche des non qualifiés pour esquiver les rigidités du marché.

Celles-ci proviennent, également, des Coûts importants de licenciement (indemnités et recours judiciaire) et dont l'effet abaisse le taux de création d'emploi, ajourne les embauches et incite à la montée du chômage. A titre d'exemple, l'indemnité de chômage à Hong Kong est équivalente à une semaine de salaire mais, dans un contexte où il y a une forte création d'emplois.

⁽¹⁾ Taï lande, Malaisie, Tunisie, Turquie, Bolivie, Iran, Corée du Sud, Philippines, Uruguay, Hongrie, Roumanie

En conclusion, pour laisser les firmes adapter leur personnel aux changements de situation, la Banque Mondiale recommande d'instaurer, en lieu et place de l'indemnité de licenciement, une assurance chômage, ce qui permettra une mobilité de la main d'œuvre et réduira les effets de désincitation à l'emploi.

1.5 Le système financier et la politique monétaire

Le système financier est essentiellement caractérisé par l'existence :

- d'une banque centrale chargée de l'exécution de la politique monétaire, de 15 banques commerciales et de 3 banques offshore. Le niveau de concurrence dans le secteur bancaire est plus bas qu'en Turquie, aux Philippines et au Chili
- de 5 institutions financières spécialisées dans l'octroi de prêts à moyen et long terme (BNDE, CDG, CIH, FEC, CMM) ;
- de 23 compagnies d'assurance avant la décision de liquidation compagnies ;
- de quelques caisses de retraite (CMR, CNSS, RCAR, CIMR) et système de mutuelles ;
- d'une bourse de valeurs.

Le système financier est dominé par des banques de dépôt qui fournissent des ressources considérables pour le financement du déficit public et accordent des crédits essentiellement aux entreprises. La part du moyen et long termes dans les crédits, bien qu'elle soit passée de 4% en 1980 à 10% en 1993, reste toujours modeste comparativement à des pays à revenu intermédiaire. Les entreprises continuent à financer une grande partie de leurs besoins à moyen et long termes par la reconduction de leurs crédits à court terme et n'émettent pas encore d'obligations.

La capitalisation de la bourse des valeurs s'est accrue sensiblement avec les privatisations et une part très élevée des réserves accumulées par les compagnies d'assurance et les caisses de retraite est placée en effets publics.

Malgré les dernières réformes adoptées, ayant permis un progrès sur le plan du contrôle des banques, la réglementation financière présente toujours des obstacles au développement de divers marchés. On constate que :

- les taux d'intérêt ne sont pas déterminés par le marché et ne reflètent pas le coût véritable des ressources. A titre d'exemple, le taux débiteur plafond est fixé par Bank-AI-Maghrib. Presque tous les prêts bancaires s'effectuent au voisinage du taux plafond. Les taux créditeurs sont fixés par le GPBM ;
- le marché des obligations privées au Maroc n'existe pas encore et les dépôts à vue ne sont pas rémunérés ;

- les banques commerciales sont tenues de placer, sans intérêts, au profit de la banque centrale, des réserves monétaires (égales à 10% des dépôts à vue) et de détenir des effets publics (25% des dépôts à échéance de moins d'un an) à un taux de 4,25% inférieur à celui du marché.

Les instruments de la politique monétaire dont dispose la banque centrale se composent :

- des réserves obligatoires non rémunérées des banques (réserve monétaire)
- des avances au secteur bancaire limitées globalement et par banque prise individuellement: Les taux auxquels ces avances (1 à 7 jours) sont accordées au secteur bancaire ne reflètent pas la réalité du marché (11% à fin 94 contre 13,5% au début de 1993) ;
- du refinancement, à un taux préférentiel de 7%, au profit des exportateurs et du secteur de la petite et moyenne entreprise.

En outre, le rapport de la Banque Mondiale précise que :

- la banque centrale n'utilise pas encore de politique d'open market et pas d'instruments indirects pour la conduite d'une Politique monétaire plus flexible. Elle pourra, à l'avenir, influencer la liquidité de l'économie par les achats et ventes d'effets du secteur public, par une pratique dite " prise en pension " (cas de la France ou du Royaume Uni récemment) et par l'instauration d'un marché secondaire pour la dette à court terme ;
- les avances de Bank-AI-Maghrib sont accordées par des procédures bureaucratiques et non par des adjudications qui désignent le plus offrant, ce qui confirme encore une fois que les taux d'intérêts sur ces avances ne reflètent pas la réalité du marché.

Certains progrès sont réalisés quant à l'ouverture du système financier. Il s'agit de la convertibilité en matière de paiements extérieurs courants, de la convertibilité des mouvements extérieurs de capitaux au bénéfice des investisseurs étrangers, d'assouplissements au profit des exportateurs qui peuvent garder une partie de leurs recettes en devises (10% pour les biens et 15% pour les services exportés). Un autre progrès réside dans la possibilité offerte par la réglementation des changes aux opérateurs marocains en vue de recourir au marché international pour leur financement, ou d'investir à l'étranger.

Malgré ces efforts, la pleine convertibilité n'est pas encore établie ; l'obligation de rapatriement des devises est toujours en vigueur et le marché de changes n'existe pas, ce qui ne favorise pas les entrées de capitaux étrangers.

1.6- Les entreprises publiques et la privatisation

Le Maroc possède un important secteur d'entreprises publiques qui représente :

- 20% du PIB
- 21% de l'investissement intérieur brut,
- 10% de la population active urbaine du secteur formel (quelques 200.000 emplois).

Le secteur d'entreprises publiques compte, actuellement, quelque 800 unités. Sur 226 examinées au milieu des années 80, 30% avaient un rendement négatif sur leurs fonds propres et 23% avaient un rendement compris entre 0 et 5%.

Sur un nombre de 58 où l'Etat détient 100% du capital, 36% réalisent des pertes et les 14 entreprises publiques les plus importantes ont enregistré des pertes équivalentes à 2,1% du PIB en 1992, soit près de la moitié du déficit consolidé du secteur public. Les flux nets de l'Etat vers les entreprises publiques sont positifs et représentent 0,3% du PIB, en moyenne, au cours des années 90. Malgré la mise en place de mesures de résorption des arriérés, ces derniers continuent à s'accumuler et se régénèrent facilement.

Les arriérés des entreprises publiques concernent principalement les paiements d'impôts et le service de la dette extérieure garantie par l'Etat tandis que ceux de l'Etat ont trait au paiement des services publics (électricité, eau, transports, combustibles, télécommunications, etc ...).

Les mauvaises performances des entreprises publiques sont dues, d'après l'analyse de la Banque Mondiale, à des pratiques médiocres de gestion et de supervision, au gaspillage et au sureffectif. Les entreprises publiques opèrent par manque de stratégie bien définie et dans un cadre d'objectifs multiples et conflictuels. Elles font face à des coûts sociaux élevés et pratiquent des politiques de prix pas toujours adaptées.

La privatisation a été un succès même si le démarrage de son programme a pris un certain temps. En effet, 7,2 milliards de dirhams de recettes ont été dégagées par les sociétés et les hôtels vendus dont 40% provenant d'investisseurs étrangers. A fin 96, le nombre d'entreprises vendues sera de 86.

La Banque suggère que le produit des privatisations, qui est actuellement versé au budget de l'Etat pour le financement des déficits courants, soit utilisé pour réduire le stock de la dette du Maroc à l'instar de pays comme le Chili ou l'Argentine.

2- Recommandations et axes de réformes préconisés par la Banque Mondiale

Le Maroc a besoin d'une profonde réforme pour relever le défi de l'emploi et remédier aux insuffisances précédemment signalées sur le plan économique. En effet, si l'économie marocaine évolue au taux de croissance historique de 3-4% et si la politique économique actuelle se poursuit, le déficit budgétaire continuera à s'accroître, absorbant une bonne partie des ressources intérieures, sans qu'aucune croissance ne se produise dans les secteurs de l'industrie et des services.

Le taux de chômage augmentera régulièrement, passant de 16% dans les zones urbaines à plus de 20% à la fin du siècle. Les tendances dégagées dans ce scénario pessimiste montrent que dans un horizon à moyen terme :

- l'investissement demeurera constant (22% du PIB) et l'intérieure ne dépassera pas 17% du PIB ;
- le financement du déficit public devenant plus problématique, rendra nécessaire le recours à la " planche à billets ", portant le taux d'inflation au delà de 4-5% et alourdissant la charge de la dette qui absorbe déjà plus d'un tiers des recettes extérieures ;
- le déficit de la balance commerciale se stabilisera à environ 10% du PIB, le déficit du compte courant devra s'aggraver et s'établira à 3-4% du PIB en moyenne et les réserves de change tomberont au niveau de 1 à 2 mois d'importations de biens et services ;
- le déficit des finances publiques atteindra 4 à 5% du PIB et le déficit du secteur public dans sa globalité (Administration, Collectivités Locales plus entreprises publiques) environ 9%.

Une croissance rapide et dynamique de l'économie marocaine (de 7 à 8% l'an) repose ainsi sur la mise en œuvre impérieuse d'un train complet de réformes en vue de réduire la pauvreté et le chômage. Les clés du succès de cette croissance sont :

- une intégration plus étroite dans les marchés mondiaux par une grande ouverture de l'économie marocaine sur l'extérieur ;
- une augmentation de l'investissement étranger direct, riche technologie
- une amélioration qualitative de l'infrastructure physique du pays et de son capital humain;
- une croissance des exportations et un développement conséquent du secteur financier ;
- un rôle actif du secteur privé en matière d'investissement ;
- la poursuite de la privatisation du vaste secteur des entreprises publiques.

2.1 Cadre macro-économique

Pour qu'elles soient réussies, les réformes nécessitent un cadre macroéconomique stable. Il est recommandé que la politique budgétaire tende impérativement vers une réduction du déficit public. Les efforts de stabilisation déployés dans le passé devront aller, davantage, en profondeur pour que le secteur public dégage un excédent à moyen terme. Les mesures que les autorités pourraient prendre sont :

- Une réduction des dépenses publiques globales en pourcentage du PIB par un blocage de la masse salariale de l'Etat et par un transfert, au secteur privé, de nombreux biens et services actuellement fournis par l'Etat à perte. Elle pourrait se faire aussi par un meilleur ciblage des dépenses de santé et d'éducation vers les pauvres tout en recherchant une efficacité plus grande des dépenses publiques ;
- Une optimisation des recettes publiques à travers :
 - * l'amélioration du recouvrement des impôts,
 - * la suppression de certaines exonérations y compris celles afférentes au secteur agricole,
 - * le réexamen des avantages fiscaux concédés aux marchés immobilier et foncier,
 - * une majoration temporaire du taux de TVA pour compenser la baisse des recettes fiscales sur le commerce et un élargissement de l'assiette de l'impôt au secteur informel ;
- Une accélération du processus de privatisation et une amélioration de la gestion des entreprises publiques en vue d'une utilisation rationnelle des ressources ;
- L'élaboration d'un programme d'investissements publics sur 3 ou mettant en évidence les priorités sectorielles.

2.2 Commerce international

Les objectifs du Maroc dans ce domaine consistent à promouvoir les exportations et à maximiser à la fois les gains de bien-être par la création d'importants flux d'échanges et les effets exercés sur le marché intérieur. Tenant compte des accords du GATT, la Banque Mondiale recommande :

- de réduire la protection commerciale d'une façon non discriminatoire : Dans le processus de libéralisation du commerce extérieur, le Maroc devra diminuer la dispersion des taux tarifaires en réduisant leur nombre de 8 à 4 et abaisser le niveau moyen de la protection (y compris les droits tarifaires, le PFI et les prix de référence) en ramenant le taux moyen à 20% puis à 15 ou 10% ;
- de synchroniser la libéralisation du commerce extérieur avec la réforme fiscale;
- de laisser l'emploi et les prix relatifs s'ajuster dans un contexte de fonctionnement libre des marchés des facteurs.

2.3 Les marchés de facteurs

Pour améliorer l'emploi et la compétitivité des entreprises sur les marchés internationaux, il est indispensable que les rigidités du marché du travail soient éliminées et que le système d'instruction et de formation soit revu. Pour ce faire, la Banque Mondiale recommande que :

- le SMIG ne soit pas amélioré tant que le chômage n'est pas ramené à un niveau acceptable: il doit baisser en valeur réelle pour atténuer les effets dissuasifs des charges sociales élevées.
- le SMAG évolue en fonction de la productivité agricole pour ne pas aggraver le chômage rural ;
- soient libérées les réglementations de licenciement qui coûtent cher aux entreprises et ne leur facilitent ni l'adaptation aux changements ni le recrutement des qualifications requises;
- un système d'allocations de chômage soit prévu en lieu et place importantes indemnités de licenciement ;
- l'efficacité du système d'enseignement soit améliorée en vue de favoriser une meilleure productivité de la main d'œuvre.

Il est souhaitable de réaffecter les dépenses d'enseignement au profit de l'enseignement de base, d'élever le niveau d'alphabétisation des femmes en milieu rural et d'encourager le secteur privé à intervenir dans la formation professionnelle par la création d'instituts privés. A cet égard, il convient de réviser la taxe obligatoire destinée au financement de la formation professionnelle et d'appliquer un même traitement fiscal pour les secteurs privé et public.

2.4 Le secteur financier et la politique monétaire

L'accélération du développement du secteur financier est indispensable pour accroître l'épargne et l'investissement, favoriser une meilleure allocation des ressources vers les secteurs productifs, réduire les coûts des transactions et faciliter la gestion des risques.

Les principaux aspects de la réforme que suggère la Banque Mondiale sont :

- Libéraliser les taux d'intérêt, rémunérer les dépôts à vue en levant les restrictions réglementaires qui s'y opposent. De même, les dépôts à la CDG de la Caisse d'Epargne Nationale et de la CNSS doivent s'effectuer sur la base du taux de marché ;
- Faire en sorte que la réforme du secteur financier permette l'émergence d'un marché d'obligations privées, une diversification des portefeuilles pour une meilleure couverture des risques et la création de nouveaux instruments (certificats de dépôt, billets de trésorerie, bons hypothécaires ...) ;
- Faire jouer au CDVM un rôle opérationnel au niveau du développement de la bourse et des marchés de capitaux ;
- Supprimer les garanties de l'Etat dont sont assorties les obligations des institutions financières et qui entravent la concurrence ;
- Faciliter l'accès des entreprises à l'emprunt extérieur grâce à la création d'un marché de changes ;

- Réduire l'accès préférentiel de l'Etat au crédit par les mesures qui suivent :
 - * Suppression du plancher d'effets publics ;
 - * Rémunération des avances de Bank AI Maghrib au taux du marché ;
 - * Renforcement du système de gestion de la dette intérieure en normalisant les émissions offertes aux enchères hebdomadaires ;
 - * Promotion d'un marché d'effets secondaire du Trésor en publiant les montants en circulation.

- Recourir aux instruments indirects pour la conduite de la politique monétaire en développant une politique d'open market. A cet effet, la Banque Mondiale propose de nouveaux rôles spécifiques pour Bank-AI-Maghrib dans un contexte libéral et compétitif Il s'agit, pour la banque centrale, de :
 - * surveiller plus la liquidité de l'économie,
 - * effectuer les analyses de risque,
 - * se doter d'un réseau informatisé, connecté aux salles de marché,
 - * rémunérer les réserves monétaires que les banques commerciales déposent chez elle,
 - * mettre en place un marché de changes,
 - * contrôler les opérations de changes des courtiers agréés sur la base de déclarations et de normes comptables tout en les autorisant à négocier les devises,
 - * intervenir sur le marché pour la défense du dirham,
 - * libéraliser complètement les réglementations relatives à l'ouverture des comptes en devises ;

- Adopter des mesures pour l'accroissement de l'épargne intérieure par la réforme du système d'épargne postale et du système d'épargne contractuelle. Ces mesures concernent particulièrement la Caisse d'Epargne Nationale et la Caisse de Dépôt et de Gestion.

En effet, en touchant plus les petits épargnants dans les zones rurales, la Caisse d'Epargne Nationale pourra drainer une part plus importante de l'épargne des particuliers à l'instar du Japon et de l'Italie où 30% de l'épargne est collectée par des institutions du même genre. Pour rendre plus performantes les activités de la Caisse d'Epargne Nationale, il est suggéré que cet organisme puisse placer librement ses dépôts au taux du marché et rende transparente sa gestion en séparant les activités liées à la poste de la fonction d'épargne (cette expérience réalisée en Malaisie a connu un succès).

Quant à la réforme de la CDG, il est conseillé que cette institution se reconvertisse purement et simplement en une banque d'affaires.

Réexaminer le système public de retraite géré par la CMR et la CNSS. Ces deux institutions devraient réaliser des taux de rentabilité comparables à ceux de la CIMR (institution privée qui place ses ressources à un taux de 13%). La viabilité financière des régimes de retraite et la résorption des déficits des deux organismes, rendent nécessaire la mise en œuvre des mesures suivantes :

A court terme

- Recourir à une rémunération basée sur le salaire moyen au cours de la vie professionnelle plutôt que sur le dernier salaire pour le calcul des pensions et ce dans le cadre d'un système de gestion nouveau séparant les fonctions d'épargne et de redistribution des régimes de retraite. Ces régimes doivent être conçus comme des régimes à pleine capitalisation. En effet, les systèmes qui redistribuent le revenu comportent, en général, des taux élevés de cotisation créant, implicitement, des distorsions du marché du travail à cause de leurs effets d'incitation négatifs,
- Autoriser les deux institutions à placer leurs réserves au taux du marché, favorisant, ainsi, la réalisation de l'équilibre financier,
- Reporter l'âge de la retraite pour faire face aux pensions, par un développement important des cotisations,
- Régler à la CMR la totalité de l'obligation statutaire de l'Etat (7% de la masse salariale) et lui accorder une compensation pour les pensions qu'elle verse aux résistants n'ayant jamais cotisé (65 millions de dirhams en 1993).

A moyen terme

Le système actuel des régimes publics de retraite, établi sur la base de la répartition, accusera, à long terme, de gros déficits avec des conséquences budgétaires considérables. Il s'agit, aujourd'hui, de concevoir des régimes de retraite pleinement capitalisés pour être financièrement durables dans un cadre réglementaire approprié. L'axe de réforme consisterait à rapprocher les taux de cotisations de l'importance des prestations. Il est indiqué, en effet, de moduler le système de cotisation en fonction du type de prestation souhaitée.

2.5 Entreprises publiques et privatisation

Privatisation

D'après la Banque Mondiale, il faudra achever rapidement la privatisation des entreprises publiques figurant sur la liste de 1988 qui excluait les firmes jouant un rôle de service public ou n'opérant pas dans des marchés concurrentiels. Cette liste devrait être élargie en ouvrant, à la concurrence du secteur privé, les activités où interviennent des grands offices ou régies.

Les entreprises, comme PONCF, la RAM, FONDA, l'ODEP, le BRPM et même FOCP devront être considérées comme potentiellement privatisables. En effet, le maintien d'une gestion publique au sein de ces activités ralentit la croissance et empêche une amélioration de l'efficacité.

En vue d'encourager l'investissement du privé, de réduire la charge de l'Etat et de générer les moyens de financement des infrastructures nécessaires à la croissance, il est recommandé de :

- mettre en place un cadre réglementaire propice à la fourniture privée de services d'infrastructure. S'agissant du projet de loi sur les télécommunications, l'attention est attirée sur l'importance du délai (7 ans) pendant lequel le monopole sera maintenu au niveau de l'infrastructure fixe ;
- préparer une deuxième liste d'entreprises publiques à privatiser ;
- définir les réglementations pour les licenciements dans les entreprises publiques ;
- affecter les recettes de la privatisation à la réduction du stock de la dette.

Réforme des entreprises publiques

En attendant que les entreprises publiques soient privatisées, il est recommandé que :

- les relations entre l'Etat et les entreprises publiques soient régies par un nouveau texte remplaçant le dahir de 1960 relatif au contrôle financier. L'objet de ce nouveau texte serait la maximisation de la valeur nette de l'entreprise ;
- les entreprises publiques disposent, systématiquement, d'un budget annuel et d'un plan d'entreprise à moyen terme, définissant les stratégies, les rapports avec l'Etat et les performances de gestion à atteindre. Les contraintes de service public que l'Etat pourra imposer aux entreprises publiques, seraient évaluées séparément et financées par le budget. Un système de récompenses et de sanctions doit être établi ;
- La composition des conseils d'administration soit élargie aux représentants du secteur privé, à la clientèle de l'entreprise...;
- les établissements publics changent de statut juridique pour devenir des sociétés anonymes.